

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Des mesures du ministère des Transports, à l'occasion du Magal Seuls les véhicules de transport public et privé de personnes

Date de mise en ligne : dimanche 15 décembre 2013

- Actualités de la Communauté Mouride -

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

en possession d'une police d'assurance et d'un certificat d'aptitude à la visite technique en cours de validité sont autorisés à circuler librement sur les routes menant vers Touba (Centre), à compter de dimanche prochain, annonce le ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement.

"Les autres véhicules utilisés occasionnellement pour le transport des pèlerins peuvent bénéficier d'autorisations exceptionnelles de supplément de places délivrées par les divisions régionales des transports terrestres, après avoir satisfait à des dispositions" requises à cet effet, indique la même source.

Un "aménagement adéquat pour le transport des personnes", le "certificat d'aptitude à la visite technique en cours de validité" et l'"attestation d'assurance couvrant les personnes transportées" sont les "dispositions" requises, précise le ministère.

Ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 29 décembre, selon le communiqué. Elles sont prises en prévision du Magal, qui sera célébré à Touba par la communauté mouride, dans la seconde quinzaine de décembre.